

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2018**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze Mai, à vingt heures, trente le Conseil Municipal de la Commune de Jézainville, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Gilbert MARCHAL, Maire.

**Étaient présents** : Frédéric BELIN, Daniel BERTARD, Jean-Pierre GEORGE, Jean-Luc KLIMCZAK, Pascal LAFONT, Patrick LAGODA, Dominique LALLEMENT, Marie-Cécile ANTOINE, Fabienne FERNANDEZ, Chantal LEMOINE

**Étaient excusés** : Fabrice HOUDART, Anaïs PAURISSE

**Étaient absents** : Paulo DE OLIVEIRA, Alexandre FLAMMANG

*Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : Mme Fabienne FERNANDEZ*

## **RENOUVELLEMENT DU POSTE D'ATSEM – RENTREE 2018-2019**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat actuel d'ATSEM de Madame Sandie GROMFELD, se termine à la fin de l'année scolaire et propose au Conseil Municipal de prolonger l'emploi pour l'année scolaire 2018-2019. Les contrats aidés n'étant plus d'actualité, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande d'aide à la Mission Locale afin de bénéficier d'une prise en charge partielle du salaire correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à prolonger le contrat de Madame Sandie GROMFELD, à déposer une demande d'aide auprès de Pôle Emploi et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

## **PRIX DE LOCATION D'UN COMPTEUR DE DIAMETRE 40**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le prix d'un compteur d'eau diamètre 40 est beaucoup plus élevé que celui de diamètre 15, le rapport est supérieur à 6,5. De ce fait, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix de location par rapport à cette échelle, soit 206,00 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité cette proposition.

## **DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES**

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

## **LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE**

- de mutualiser ce service avec le CDG 54,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.

## **DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

## **ET DECIDE**

- **d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54**
- **d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale**
- **d'autoriser le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données**

## **PROGRAMME DES TRAVAUX 2018-2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux qui pourraient être réalisés à la suite du vote du Budget Primitif 2018.

- 1) Remise en état de la façade de la véranda du Pressoir qui présente des signes importants de vétusté, le devis s'élève à 15 024,10 € HT
- 2) Réfection des crépis sur les façades mitoyennes du parking de la rue Jean Mermoz  
Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une réclamation d'un voisin et qu'après renseignements pris auprès de du service juridique de l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle, ce service confirme que nous avons l'obligation de protéger les murs mitoyens à la démolition, pour la partie basse du parking le coût de la réalisation s'élèvera à 13 850,00 € HT  
Pour la partie supérieure une tractation est en cours avec l'agence immobilière chargée de la vente de l'immeuble en cause
- 3) Remise en état de la voirie sur le Sentier d'Espagne et le Sentier d'Alembert, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la réalisation d'un revêtement bi couche sur ces 2 voies pour un montant de 22 988,00 € HT
- 4) Sécurisation de l'entrée nord du village Grande Rue, après plusieurs réunions avec le représentant de l'UDAM, une réunion conjointe a été réalisée avec les services de la DDT qui ont proposé différentes alternatives pour sécuriser la circulation sur la traversée du village. Le projet sera éligible au fonds de répartition du produit des amendes de police.  
Un bureau d'études va être chargé d'établir les différentes esquisses afin qu'elles soient déposées dans les temps pour bénéficier de la subvention attendue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le programme présenté et autorise le Maire à signer les différents documents nécessaires à ces réalisations.

### **ADHESION A MEURTHE-ET-MOSELLE DEVELOPPEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité d'adhésion à MMD 54 (MEURTHE-ET-MOSELLE DEVELOPPEMENT 54) susceptible d'apporter à la Commune une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré rejette à la majorité cette proposition d'adhésion.

A la suite d'une inversion de chiffre dans la délibération d'affectation de résultat une erreur de 9,90 € a été faite.

Afin de corriger cette anomalie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la délibération d'affectation des résultats et de modifier les comptes investissement de la façon suivante :

- Recette d'investissement : Résultat de clôture - 9,90 €
- Dépense d'investissement : Travaux compte 2315 - 9,90 €

**DECISION MODIFICATIVE**  
**BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

A la suite d'une inversion de chiffre dans la délibération d'affectation de résultat une erreur de 9,90 € a été faite.

Afin de corriger cette anomalie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la délibération d'affectation des résultats et de modifier les comptes investissement de la façon suivante :

- |  |          |
|--|----------|
| - Recette d'investissement : Résultat de clôture | - 9,90 € |
| - Dépense d'investissement : Travaux compte 2315 | - 9,90 € |

**AIDE EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES VERAK'EU DE JEZAIN**

Dans le cadre des Feux de la Saint Jean, l'Association Les Vérak'Eu de Jezain organise un feu d'artifices. Afin de pouvoir le réaliser l'Association demande une aide exceptionnelle de 200,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 2 voix contre et 1 abstention, décide d'accorder exceptionnellement 100,00 € d'aide à l'Association.

Conforme au registre des délibérations,

Affiché le 17 Mai 2017

Le Maire,  
Gilbert MARCHAL